

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 31 janv. 2020

Date d'édition: 16 août 2021

Version: 3,5,1

Page 1/12



beko Allbond-Spray

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

beko Allbond-Spray

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

Aérosol - Activateur

Utilisations par les consommateurs: Ménages (Consommateurs)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

beko Group AG

Agathafeld 22

CH-9512 Rossrüti

Swiss

Téléphone: +49-9091-90898-0

Télécopie: +49-9091-90898-29

E-mail: info@beko-group.com

Site web: www.beko-group.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

tox info suisse, 24h: 145

tox info suisse, 24h: 145

tox info suisse, 24h: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Aérosols (<i>Aerosol 1</i>)	H222; H229: Aérosol extrêmement inflammable.; Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.	
Danger par aspiration (<i>Asp. Tox. 1</i>)	H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.	
Corrosion cutanée/irritation cutanée (<i>Skin Irrit. 2</i>)	H315: Provoque une irritation cutanée.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique (<i>STOT SE 3</i>)	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.	
Danger pour l'environnement aquatique (<i>Aquatic Chronic 2</i>)	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 31 janv. 2020

Date d'édition: 16 août 2021

Version: 3,5,1



Page 2/12

beko Allbond-Spray

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



GHS02
Flamme



GHS07
Point d'exclamation



GHS09
Environnement

Mention d'avertissement: Danger

Consignes en cas de risques physiques

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Réceptacle sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Consignes en cas de risques pour la santé

H315	Provoque une irritation cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Consignes en cas de risques pour l'environnement

H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
------	--

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.

Conseils de prudence Prévention

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Conseils de prudence Stockage

P410 + P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
-------------	--

Indications diverses:

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage: Hydrocarbures, C6-C7, n-alcane, isoalcane, cyclènes, <5% n-hexane

2.3. Autres dangers

Autres effets nocifs:

En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 31 janv. 2020

Date d'édition: 16 août 2021

Version: 3,5,1

Page 3/12



beko Allbond-Spray

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 106-97-8 N°CE: 203-448-7	Butane Flam. Gas 1A H220	40 - < 45 %
n°CAS: 92128-66-0	Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclènes, <5% n-hexane Aquatic Chronic 2, Asp. Tox. 1, Flam. Liq. 2, STOT SE 3, Skin Irrit. 2 H225-H304-H315-H336-H411	30 - < 35 %
n°CAS: 74-98-6 N°CE: 200-827-9	Propane Flam. Gas 1A H220	20 - < 25 %
n°CAS: 99-97-8 N°CE: 202-805-4	N,N-diméthyl-p-toluidine Acute Tox. 3, Aquatic Chronic 3, STOT RE 2  Danger H301-H311-H331-H373-H412	0,5 - < 1 %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais. En cas de symptômes allergiques, en particulier au niveau des voies respiratoires, appeler immédiatement un médecin.

En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion:

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Dioxyde de carbone (CO₂), Mousse, Poudre d'extinction

Moyens d'extinction inappropriés:

Eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 31 janv. 2020

Date d'édition: 16 août 2021

Version: 3,5,1

Page 4/12



beko Allbond-Spray

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Combinaison complète de protection

5.4. Indications diverses

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

6.1.2. Pour les secouristes

Aucune donnée disponible

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement. Risque d'explosion.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

Mesures de protection incendie:

Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents. Protéger du rayonnement solaire.

Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage:

Conserver le récipient bien fermé. S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Informations sur l'entreposage commun:

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

Classe de stockage (TRGS 510, Allemagne): 2B - Emballages pour aérosol et BRIQUETS

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 31 janv. 2020

Date d'édition: 16 août 2021

Version: 3,5,1

Page 5/12



beko Allbond-Spray

Autres indications relatives aux conditions de stockage:

Tenir à l'écart de: Aliments pour humains et animaux
Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation:

Aérosol - Activateur

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
CH	Butane n°CAS: 106-97-8 N°CE: 203-448-7	① 800 ppm (1 900 mg/m ³) ② 3 200 ppm (7 200 mg/m ³)
CH	Propane n°CAS: 74-98-6 N°CE: 200-827-9	① 1 000 ppm (1 800 mg/m ³) ② 4 000 ppm (7 200 mg/m ³)
CH	isobutane n°CAS: 75-28-5 N°CE: 200-857-2	① 800 ppm (1 900 mg/m ³) ② 3 200 ppm (7 600 mg/m ³)

8.1.2. Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloènes, <5% n-hexane n°CAS: 92128-66-0	2 035 mg/m ³	① DNEL salarié ② Long terme - inhalation, effets systémiques
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloènes, <5% n-hexane n°CAS: 92128-66-0	608 mg/m ³	① DNEL Consommateur ② Long terme - inhalation, effets systémiques
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloènes, <5% n-hexane n°CAS: 92128-66-0	773 mg/kg p.c. /jour	① DNEL salarié ② Long terme - dermique, effets systémiques
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloènes, <5% n-hexane n°CAS: 92128-66-0	699 mg/kg p.c. /jour	① DNEL Consommateur ② Long terme - dermique, effets systémiques
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloènes, <5% n-hexane n°CAS: 92128-66-0	699 mg/kg p.c. /jour	① DNEL Consommateur ② Long terme - par voie orale, effets systémiques
N,N-diméthyl-p-toluidine n°CAS: 99-97-8 N°CE: 202-805-4	1,224 mg/m ³	① DNEL salarié ② Long terme - inhalation, effets systémiques
N,N-diméthyl-p-toluidine n°CAS: 99-97-8 N°CE: 202-805-4	0,302 mg/m ³	① DNEL salarié ② Long terme - inhalation, effets systémiques
N,N-diméthyl-p-toluidine n°CAS: 99-97-8 N°CE: 202-805-4	0,694 mg/kg p.c. /jour	① DNEL salarié ② Long terme - dermique, effets systémiques

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 31 janv. 2020

Date d'édition: 16 août 2021

Version: 3,5,1



Page 6/12

beko Allbond-Spray

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
N,N-diméthyl-p-toluidine n°CAS: 99-97-8 N°CE: 202-805-4	0,347 mg/kg p.c. /jour	① DNEL salarié ② Long terme - dermique, effets systémiques
N,N-diméthyl-p-toluidine n°CAS: 99-97-8 N°CE: 202-805-4	0,174 mg/kg p.c. /jour	① DNEL salarié ② Long terme - par voie orale, effets systémiques

Nom de la substance	PNEC Valeur	① PNEC type
N,N-diméthyl-p-toluidine n°CAS: 99-97-8 N°CE: 202-805-4	0,014 mg/l	① PNEC Eaux, Eau douce
N,N-diméthyl-p-toluidine n°CAS: 99-97-8 N°CE: 202-805-4	0,001 mg/l	① PNEC Eaux, Eau de mer
N,N-diméthyl-p-toluidine n°CAS: 99-97-8 N°CE: 202-805-4	1,36 mg/l	① PNEC Station d'épuration
N,N-diméthyl-p-toluidine n°CAS: 99-97-8 N°CE: 202-805-4	48,245 mg/kg	① PNEC sédiment, eau douce
N,N-diméthyl-p-toluidine n°CAS: 99-97-8 N°CE: 202-805-4	48,245 mg/kg	① PNEC sédiment, eau de mer
N,N-diméthyl-p-toluidine n°CAS: 99-97-8 N°CE: 202-805-4	20,365 mg/kg	① PNEC terre
N,N-diméthyl-p-toluidine n°CAS: 99-97-8 N°CE: 202-805-4	0,137 ml/l	① PNEC eaux, libération périodique

8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

8.2.2. Protection individuelle

Protection yeux/visage:

Porter un équipement de protection des yeux/du visage. Protection oculaire appropriée: Lunettes avec protections sur les côtés DIN EN 166

Protection de la peau:

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des vêtements de protection pour produits chimiques avec marquage CE et numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. EN ISO 374

Matériau approprié: FKM (caoutchouc fluoré) (0,7 mm), Temps de passage (durée d'utilisation maxi): 480min

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.

Protection respiratoire:

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. Appareil de protection respiratoire approprié: Appareil filtrant combiné (EN 14387) A-P2

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 31 janv. 2020

Date d'édition: 16 août 2021

Version: 3,5,1

Page 7/12



beko Allbond-Spray

Autres mesures de protection:

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique: Liquide

Couleur: incolore

Odeur: comme: Solvant

Données de sécurité

paramètre		à °C	Méthode	Remarque
pH	<i>non applicable</i>			
Point de fusion	<i>non applicable</i>			
Point de congélation	<i>non déterminé</i>			
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	< -20 °C			
Température de décomposition	<i>non déterminé</i>			
Point éclair	< -20 °C			
Taux d'évaporation	<i>non déterminé</i>			
Température d'auto-inflammabilité	> 200 °C			
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité				Peut exploser sous l'effet de la chaleur. Limite inférieure d'explosivité: 0,6 Vol-%; Limite supérieure d'explosivité: 15Vol-%
Pression de vapeur	<i>non déterminé</i>			
Densité de la vapeur	<i>non déterminé</i>			
Densité	<i>non déterminé</i>			
Densité relative	<i>non déterminé</i>			
Densité apparente	<i>non déterminé</i>			
Solubilité dans l'eau	<i>non applicable</i>			pratiquement insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	<i>non déterminé</i>			
Viscosité, dynamique	<i>non applicable</i>			
Viscosité, cinématique	<i>non déterminé</i>			

9.2. Autres informations

Densité: 0,605 g/cm³ (20°C)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réceptacle sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. Aérosol extrêmement inflammable.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 31 janv. 2020

Date d'édition: 16 août 2021

Version: 3,5,1

Page 8/12



beko Allbond-Spray

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Nom de la substance	Informations toxicologiques
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclènes, <5% n-hexane n°CAS: 92128-66-0	DL50 par voie orale: >5 000 mg/kg (Rat) DL50 dermique: >2 800 mg/kg (Rat) Rapport d'étude (1977) CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur): >25,2 mg/l 4 h (Rat) Rapport d'étude (1988)
N,N-diméthyl-p-toluidine n°CAS: 99-97-8 N°CE: 202-805-4	DL50 par voie orale: 139 mg/kg (Souris) DL50 dermique: >2 000 mg/kg (Lapin) CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur): 3 mg/l OCDE 402 CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (gaz): 0,5 ppmV

Toxicité orale aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancerogénité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Peut provoquer somnolence ou vertiges.(Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclènes, <5% n-hexane)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Informations complémentaires:

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

11.2. Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 31 janv. 2020

Date d'édition: 16 août 2021

Version: 3,5,1

Page 9/12



beko Allbond-Spray

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nom de la substance	Informations toxicologiques
Butane n°CAS: 106-97-8 N°CE: 203-448-7	CL50: 49,9 mg/l 4 d (poisson) ErC50: 19,37 mg/l 4 d (Algues/plantes aquatiques) EC50: 69,43 mg/l 2 d (crustacés)
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcane, isoalcanes, cyclènes, <5% n-hexane n°CAS: 92128-66-0	CL50: 11,4 mg/l 4 d (poisson, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) OCDE 203 ErC50: 10 - 30 mg/l 3 d (Algues/plantes aquatiques, Pseudokirchneriella subcapitata) OCDE 201, Rapport d'étude (1995) EC50: 3 mg/l 2 d (crustacés, Daphnia magna (puce d'eau géante)) OCDE 202 NOEC: 2,045 mg/l 28 d (poisson, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) NOEC: 1 mg/l 21 d (crustacés, Daphnia magna (puce d'eau géante)) OCDE 211
Propane n°CAS: 74-98-6 N°CE: 200-827-9	CL50: 49,9 mg/l 4 d (poisson) ErC50: 19,37 mg/l 4 d (Algues/plantes aquatiques) EC50: 69,43 mg/l 2 d (crustacés)
N,N-diméthyl-p-toluidine n°CAS: 99-97-8 N°CE: 202-805-4	CL50: 24,335 mg/l 4 d (poisson) ErC50: 15,481 mg/l 4 d (Algues/plantes aquatiques) EC50: 15,259 mg/l 2 d (crustacés, Daphnia magna (puce d'eau géante))

Toxicité aquatique:

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

Informations complémentaires:

Le produit n'a pas été testé.

Hydrocarbures, C6-C7, n-alcane, isoalcanes, cyclènes, <5% n-hexane:
Facilement biodégradable (selon les critères OCDE). 81%, 28d

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Nom de la substance	Log K _{OW}	Facteur de bioconcentration (FBC)
Butane n°CAS: 106-97-8 N°CE: 203-448-7	1,09	
Propane n°CAS: 74-98-6 N°CE: 200-827-9	1,09	
N,N-diméthyl-p-toluidine n°CAS: 99-97-8 N°CE: 202-805-4	5,7	33,19 Espèce: Poisson

Accumulation / Évaluation:

Le produit n'a pas été testé.

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Nom de la substance	Résultats des évaluations PBT et vPvB
Butane n°CAS: 106-97-8	—

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 31 janv. 2020

Date d'édition: 16 août 2021

Version: 3,5,1

Page 10/12



beko Allbond-Spray

Nom de la substance	Résultats des évaluations PBT et vPvB
N°CE: 203-448-7	
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclènes, <5% n-hexane n°CAS: 92128-66-0	—
Propane n°CAS: 74-98-6 N°CE: 200-827-9	—
N,N-diméthyl-p-toluidine n°CAS: 99-97-8 N°CE: 202-805-4	—

Le produit n'a pas été testé.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7. Autres effets nocifs

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit:

16 05 04 *	Gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses
------------	--

*: Soumis à une documentation.

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Élimination appropriée / Emballage:

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification			
UN 1950	UN 1950	UN 1950	UN 1950
14.2. Nom d'expédition des Nations unies			
AÉROSOLS	AÉROSOLS	AEROSOLS (Aerosol)	AEROSOLS (Aerosol, Combustible)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
 2.1	 2.1	 2.1	 2.1
14.4. Groupe d'emballage			
Aucune donnée disponible			

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 31 janv. 2020

Date d'édition: 16 août 2021

Version: 3,5,1

Page 11/12



beko Allbond-Spray

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
--	-----------------------------------	---------------------------	---------------------------------------

14.5. Dangers pour l'environnement

		 POLLUANT MARINE	
--	--	---------------------	--

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions particulières: 190 327 344 625 Quantité limitée (LQ): 1 L Quantités exceptées (EQ): E0 Danger n° (code Kemler): Code de classification: 5F code de restriction en tunnel: (D) Remarque: Catégorie de transport: 2 Attention: Gaz inflammables	Dispositions particulières: 190 327 344 625 Quantité limitée (LQ): 1 L Quantités exceptées (EQ): E0 Code de classification: 5F Remarque: Attention: Gaz inflammables	Dispositions particulières: 63, 190, 277, 327, 344, 381, 959 Quantité limitée (LQ): 1000 mL Quantités exceptées (EQ): Numéro EmS: F-D, S-U Remarque: Attention: Gaz inflammables	Dispositions particulières: A145 A167 A802 Quantité limitée (LQ): 30 kg G Quantités exceptées (EQ): E0 Remarque: Instructions d'emballage - Passager: 203 Quantité maximale - Passager: 75 kg Instructions d'emballage - Transport: 203 Quantité maximale - Transport: 150 kg Attention: Gaz inflammables
--	---	---	--

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Autres réglementations (UE):

Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles [Industrial Emissions Directive] (Valeur de COV): 100% (605 g/L)

Directive n° 2004/42/CE relative à la limitation des émissions de COV dues à l'utilisation de solvants organiques dans les vernis et peintures: 100% (605 g/L)

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III]: P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES

Informations complémentaires: E2

Indications diverses

À observer: 850/2004/EC, 79/117/EEC, 689/2008/EC, 2008/47/EC

Directive aérosol (75/324/CEE)

15.1.2. Directives nationales

Aucune donnée disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 31 janv. 2020

Date d'édition: 16 août 2021

Version: 3,5,1

Page 12/12



beko Allbond-Spray

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

Aucune donnée disponible

16.2. Abréviations et acronymes

Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: <http://abk.esdscom.eu>

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Aucune donnée disponible

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Aérosols (<i>Aerosol 1</i>)	H222; H229: Aérosol extrêmement inflammable.; Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.	
Danger par aspiration (<i>Asp. Tox. 1</i>)	H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.	
Corrosion cutanée/irritation cutanée (<i>Skin Irrit. 2</i>)	H315: Provoque une irritation cutanée.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique (<i>STOT SE 3</i>)	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.	
Danger pour l'environnement aquatique (<i>Aquatic Chronic 2</i>)	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	

16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Mentions de danger	
H220	Gaz extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311	Toxique par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H331	Toxique par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (...)
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

16.7. Indications diverses

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document.